



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250417-2025_04_01-DE

En l'absence de :
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_04_01

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 dressé par le trésorier

L'an deux mille VINGT CINQ, le 14 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, M. DELAIRE Claude, M. BIBENS Sylvain conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme PARET Aurélie

Exclus :

Procurations : Mme PARET Aurélie à Mme FLEURY Aurore

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250417-2025_04_01-DE

S²LO

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : -excusés : 1
Procurations : 1

- déclare à la majorité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024

A Lussac, le 14/04/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

